

La brigade de gendarmerie de Chatenois les Forges est ouverte au public

**Les lundis matins de 08 heures à 12 heures,
Les mercredis après-midi de 14 heures à 18 heures,**
hors jours fériés où la brigade restera fermée.

Les riverains des communes du ressort de la brigade de Chatenois les Forges souhaitant trouver une réponse ou une écoute hors les nouveaux horaires ont à leur disposition plusieurs moyens:

- Composer le 17 qui reste le numéro d'appel d'urgence.

- Adhérer à "l'opération tranquillité vacances" (OTV), pour laquelle un formulaire est disponible à l'adresse internet suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Ce formulaire rempli, les administrés pourront le déposer à l'unité aux horaires d'ouverture ou dans la boîte à lettre située devant la brigade.

- Utiliser la "pré-plainte" en ligne disponible à l'adresse internet suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19620>

- Contacter la brigade de Chef-lieu à Belfort, 1 avenue Jean Moulin, qui reste quant à elle ouverte tous les jours de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (dimanches et jours fériés de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures). à compter du 23 août 2018.

Une permanence du **conciliateur de justice** sera tenue dans les locaux de la **mairie de Chatenois les forges et ce chaque jeudi après-midi entre 14 heures et 17 heures 30 minutes**. Les personnes souhaitant solliciter monsieur KESSLER Jean-Yves, le conciliateur de justice du secteur peuvent dès à présent prendre attache avec lui par téléphone au 07.61.20.03.01 ou par mail à l'adresse jean-yves.kessler@conciliateurdejustice.fr afin de prendre rendez-vous.